

**MINI CYCLE DE FORMATION AU PROFIT DE LA QATAR NATIONAL BANK (QNB)
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DES CHANGES**

﴿ ﴾ SUCCURSALE DE LA BCT DE MONASTIR ﴿ ﴾

- 1^{ERE} SESSION : 11 & 12 OCTOBRE 2022

- 2^{EME} SESSION : 13 & 14 OCTOBRE 2022

﴿ ﴾ Objectifs :

- Revisiter les notions de base de la réglementation de change et le concept de résidence ;
- Exposer et discuter des principales règles et diligences en matière d'exportation et d'importation de devises ;
- Faire un tour d'horizon de l'ensemble des comptes en devises, en dinar convertible et en dinar pouvant être ouverts au profit des clients particuliers, insister sur les avantages offerts par ces comptes et clarifier certaines notions rattachées aux comptes PPR en devises ou en dinar convertible et aux comptes en devises, en dinar convertible et en dinar détenus par des particuliers non-résidents ;
- Examiner de près les règles et les diligences à observer en matière de réalisation des opérations en devises avec les particuliers résidents (Eligibilité, constitution de dossiers, conditions de réalisation des opérations de transfert, ...) ;
- Etudier et développer le processus de la mise en place et du fonctionnement des dossiers de transfert à titre des frais de voyages d'affaires (AVA).

﴿ ﴾ Intervenants :

- Monsieur **Mohamed Amine REKIK**, Directeur des Opérations en Capital.
- Monsieur **Khaled BOUALLEGUE**, Sous-directeur des Opérations sur Services.

﴿ ﴾ Population : Agents du Front-Office de la QNB.

☞ Programme de la 1^{ère} Journée ☜

 **Matinée : de 9H00 à 12H30**

M. Mohamed Amine REKIK

☞ 8H30 - 9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS ☜

☞ 9H00 - 10H30 ☜

I. Introduction générale à la réglementation des changes : Principes de base de la réglementation des changes et notion de résidence.

☞ 10H30 - 11H00 : PAUSE CAFE ☜

☞ 11H00 - 12H30 ☜

II. Conditions et procédures d'importation et d'exportation des moyens de paiement libellés en devises : Obligations de change et de LBAFT (Opérations d'achat et de vente de devises, déclaration d'importation de devises, autorisation d'exportation de devises, ...).

☞ ☜

☞ 12H30 - 14H00 : DEJEUNER LIBRE ☜

 **Après-midi : de 14H00 à 17H30**

M. Mohamed Amine REKIK

☞ 14H00 - 15H30 ☜

III. Introduction à la notion des comptes bancaires en devises et en dinar convertible et cas pratique : Les comptes PPR en devises ou en dinar convertible.

☞ 15H30 - 16H00 : PAUSE CAFE ☜

☞ 16H00 - 17H30 ☜

IV. Les comptes bancaires en devises et en dinar convertible des particuliers non-résidents :

1. Les comptes étrangers en devises et en dinar convertible.
2. Les comptes intérieurs non-résidents « INR ».
3. Les comptes d'attente en dinar.
4. Les comptes capital en dinar.

☞ ☜

🌀 Programme de la 2^{ème} Journée 🌀

📁 Matinée : de 9H00 à 12H30

M. Khaled BOUALLEGUE

🌀 8H30 - 9H00 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS 🌀

🌀 9H00 - 10H30 🌀

I. Les opérations en devises à traiter avec les particuliers résidents :

1. Les allocations touristiques et le compte allocation touristique en dinar convertible.
2. Les dossiers de scolarité.

🌀 10H30 - 11H00 : PAUSE CAFE 🌀

🌀 11H00 - 12H30 🌀

3. Les frais de formation professionnelle.
4. Les soins médicaux.

🌀 🌀

🌀 12H30 - 14H00 : DEJEUNER LIBRE 🌀

📁 Après-midi : de 14H00 à 17H30

M. Khaled BOUALLEGUE

🌀 14H00 - 15H30 🌀

I. (suite) Les opérations en devises à traiter avec les particuliers résidents :

5. Diverses autres opérations courantes des particuliers.

🌀 15H30 - 16H00 : PAUSE CAFE 🌀

🌀 16H00 - 17H30 🌀

II. Les dossiers de transfert à titre de frais de voyages d'affaires : Les Allocations pour voyages d'affaires (AVA).

🌀 🌀